

L'ATTAQUE

Rédacteur en chef : ALBERT DE BÉVILLE

ABONNEMENTS

Paris et Départements. . .	Un an. . . 6 »
—	Six mois. 3 50
Étranger	Un an. . . 8 50
—	Six mois. 4 50

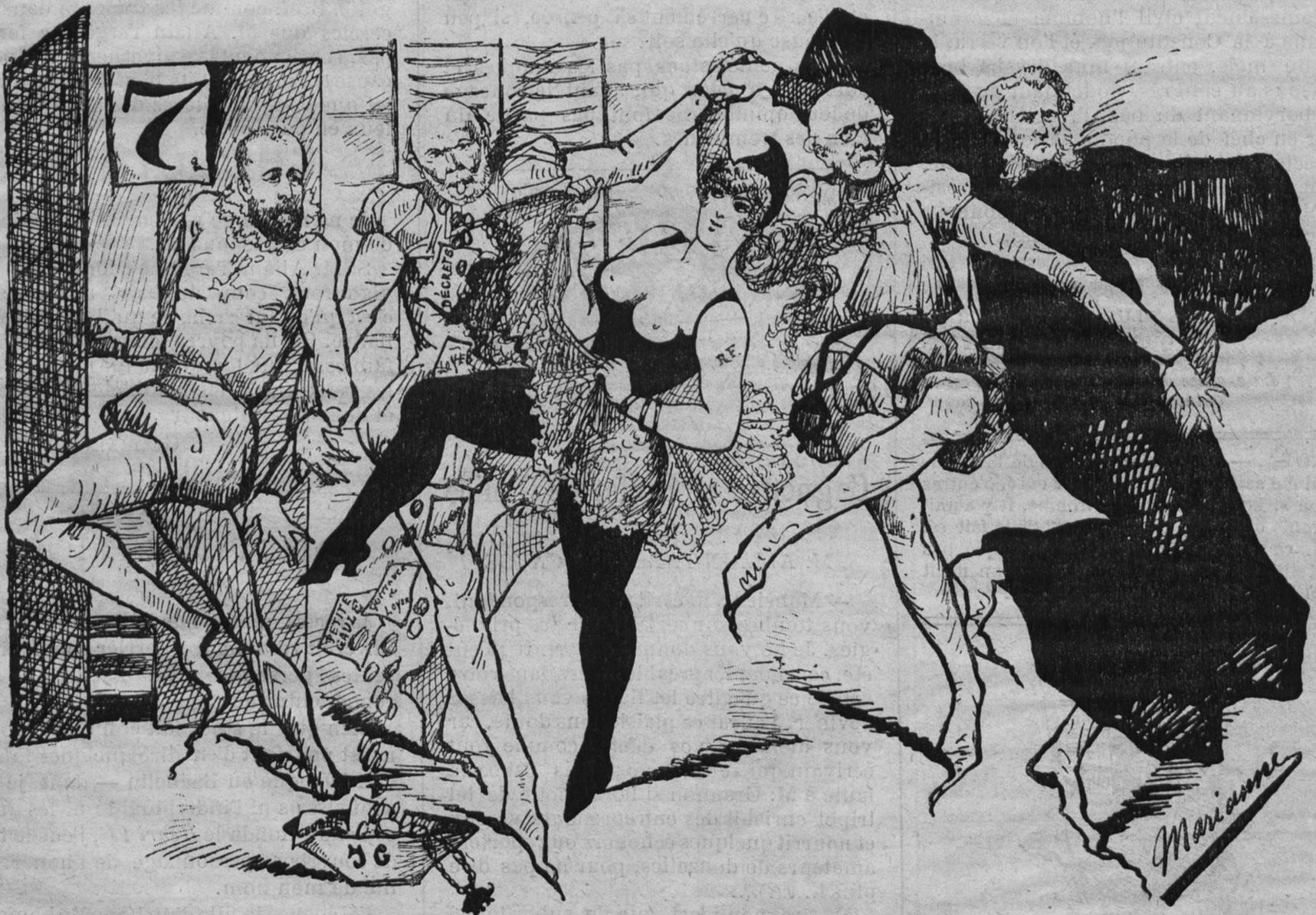
Paraissant le JEUDI

UN NUMÉRO : 10 CENTIMES

L'Administration n'est pas responsable des manuscrits déposés

Les Réclames et Annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

GAI, GAI, MARIONS-NOUS.....



DODELINANT DE LA TESTE, BARYTONANT DU C..

(Rabelais)

Courrier de la Gobe-Moucherie

Après le gargantuaesque festolement de Noël, saturés de truffes, engraisés de dindes, titubant, tonitruant, par les deux côtés du tube animal, les insectes qui sucent au sang le noble pays des Gobe-Mouches se réuniront en congrès. Ainsi le décide l'Austère, actuellement cuis-

nier en chef de la popote politique de ces petites bêtes.

Dans cette réunion funambulesque, il sera procédé à l'élection du capitaine des Gobe-Mouches. Les vieux birbes du conseil des anciens et les fringants chefs de groupes dans l'assemblée des jeunes pensent présenter l'ordre du jour qui suit :

Attendu que, durant son septennat, In-

secte III, humant l'air « comme belles huitres en écaille », a démontré qu'il ne faut pas être un aigle pour présider démocratiquement ; attendu que s'il dit : « J'y suis, j'y reste », il ajoute, avec sagesse : « Si vous voulez m'y laisser », montrant ainsi sa déférence envers les représentants du peuple ; attendu qu'il n'y a pas d'autre candidat, prorogeons pour une même durée, les pouvoirs d'Insecte III sur la nation des Gobe-Mouches.

 On demandait à cet intègre capitaine comment avec une intelligence moyenne, il avait pu établir sur d'aussi solides bases sa fortune politique et territoriale, après être monté sur le dos d'adversaires redoutables.

— J'ai lu quelque part, répondit-il, qu'avec de la patience et de la salive, un éléphant parvint à déflorer une puce. Une puce, en s'enflant beaucoup, peut bien s'offrir la réciprocité. J'en suis la preuve.

Le pays des Gobe-Mouches commence toutefois à « la trouver mauvaise » ; il se demande si, pour emplir les caisses de l'Etat, en ce temps de loterie, on n'en pourrait point décréter une dont le gros lot serait la capitainerie générale d'Insecte III.

 Mais, espérances vaines !... Jusqu'à son enfouissement civil l'homme se cramponne à la Constitution, et l'on verra, le 28 du mois, entrant bras dessus bras dessous au congrès, dodelinant du haut et barytonant du bas, l'Austère, cuisinier en chef de la popote parlementaire, Insecte III ; folle demoiselle Marianne, concurrente de Grille-d'Egout ; le président des Ganaches, et Flic-Floc, sonneur de cloche au Palais des Insectes.

PAS PLUS DE SIGNATURE
 QUE LA DERNIÈRE FOIS.

La crainte du Juge d'Instruction est la quintessence de la sagesse.

NOTA. — Le dernier numéro de l'Attaque a-t-il été saisi ? Les uns disent « oui », d'autres « non ». Tout le monde se trompe. Il y aurait eu raffle officieuse, clandestine ?? Si le fait est vrai, ce truc, bien qu'illégal, ne manque pas d'intelligence. Nous offrons un abonnement de l'Attaque à celui qui l'a découvert.



ATTRAPAGES PAR LA PRESSE

Le XIX^e Siècle, journal de M. Henry Fouquier, qui, lui, n'a jamais mis le pied ou autre chose dans la boue, consacre à l'Attaque, dans son numéro de dimanche et sous la signature Jacques Raffey, les quelques lignes suivantes :

Le journal l'Attaque est orné d'un dessin représentant M. Grévy avec une femme nue, soi-disant une République, sur ses genoux. Cela est inepte et profondément répugnant.

J'espère qu'il n'y aura qu'une opinion là-dessus, et que le préfet de police recevra force compliments s'il jette cette boue à l'égout.

J'estime que l'indignation de M. J. Raffey pourrait être moins lyrique. Inepte, répugnant, boue, égout, ne sont point des termes dignes d'un journal de bonne compagnie comme l'est le XIX^e Siècle. Je ferai remarquer au signataire que, malgré les qualités nombreuses de M. Grévy homme privé, un crayon pamphlétaire ne se salit pas en caricaturant l'homme public. La femme nue l'offusque, mais il en a bien vu, que diable ! et je le souhaite pour lui.

En terminant, qu'il nous soit permis de dire un mot aimable à M. Jacques Raffey.

Nombre de ses confrères, tout en nous démarquant, essaient la conspiration du silence, ce qui ne nuit en rien à la vente de l'Attaque — au contraire. Il a le goût de ne pas imiter les moutons de Panurge et d'écrire carrément sa pensée, si peu gracieuse qu'elle soit.

Nous ne détestons pas les attaques et surtout les gens qui, ayant le courage de leur opinion, ne font pas partie du clan des trembleurs.



Cagnottes et Préfet de Police

M. ALLAIN-TARGÉ EN CAUSE

— Monsieur, m'écrivit un correspondant, vous tombez sur certains cercles privilégiés. Je ne vous donne pas tort. Il m'eût été, cependant, agréable de lire dans votre article ce qu'entre les lignes vous laissez deviner. J'aurai ce plaisir sans doute, car vous ménagez vos effets, comme tout écrivain qui se respecte ; mais est-ce la faute à M. Gragnon si la Cagnotte de tel tripot enrichit des entrepreneurs véreux et nourrit quelques échetiers ou reporters amateurs de donzelles, pour ne pas dire plus !.....(?)....

M. Gragnon n'est que le subordonné du ministre de l'intérieur ; M. Gragnon ne demande pas mieux que de fermer tous les cercles en vingt-quatre heures, mais c'est Allain-Targé qui ne veut pas.

Voyons, mon cher correspondant, je connais Allain, c'est un bon diable. Il joue rarement à l'écarté et le piquet lui donne la migraine. Ses défauts ne comptent pas : il adore les bières blondes, l'omelette au lard, et vers minuit les œufs sur le plat au jambon ; mais il ne parle du tirage à cinq que par ouï dire, et possède au moins pour un franc cin-

quante de moralité, ce qui est assez rare chez un ministre républicain.

Si M. le préfet de police informait — c'est son devoir — le brave Allain de ce qui passe, les cagnottes auraient bientôt le ventre creux, les cercles se feraient aussi rares que les réceptions de M. Grévy (Jules) Saint-Cloud, la roulette aidant, reprendrait des allures joyeuses ; enfin, les actions de Monte-Carlo, si malades déjà, se donneraient à quarante-cinq sous.

Oh !... reprend mon interlocuteur, Allain-Targé, ne vaut ni plus ni moins que les autres. Peu lui importe que les naïfs perdent leur argent sur le tapis-vert, où que les malins pratiquent la poucette, peu lui importe que les commanditaires, gérants, ou prêteurs de noms connus et d'honorabilités factices, fassent leurs choux gras, dans bienheureuse cagotte. Bref, comme les dupeurs dans les cercles que M. Allain-Targé ne ferme pas, soutiennent le gouvernement et pour cause !... mettez vous bien dans le cervellet que vous dévoilerez des dessous honteux en pure perte.

Je ne me range nullement à l'opinion de mon correspondant.

Si M. Allain-Targé ne donne pas un vigoureux coup de balai aux cercles, c'est qu'on lui cache ce qu'il devrait connaître. On ne pourra donc l'accuser de faiblesse, que lorsqu'on lui mettra sous les yeux une étude complète des tripots et de leurs souteneurs.

GERMAIN COSTE

RECTIFICATION

Je reçois quantité de lettres anonymes. On croit reconnaître derrière moi différentes personnes, M. Bachelin-Deflorenne, entre autres.

Bien que le sujet soit ennuyeux, force m'est pourtant d'en dire quelques mots.

A l'époque où Bachelin — dont je ne connaissais ni l'individualité ni les antécédents — fonda le Henri IV, j'eus le tort de couvrir ce personnage de l'honorabilité de mon nom.

J'ai épousé la fille d'un honnête homme, et respecté de tous — celui-là — M. Ernest Doria, l'un des premiers commanditaires de M. Donon, l'intelligent directeur de la Société des Dépôts et Comptes courants.

Il y a douze ans, après la mort du père de ma femme, des relations « » s'établirent entre ma malheureuse belle-mère, et M. Bachelin-Deflorenne. Elles continuèrent depuis.

S'en suit-il pour cela que ce monsieur ait le droit d'insinuer que je suis « son gendre » ?

Je n'ai rien de commun avec Bachelin-

Deflorenne. Je repousse toute compromission avec cet homme — et regrette profondément d'avoir été le rédacteur en chef d'un journal dont tous les dessous seront bientôt connus du public.

ALBERT DE BÉVILLE

Régie et Bureaux de Tabac

La régie, personne ne l'ignore, trouve excellent de livrer au public de mauvais tabacs et des cigares inférieurs, quoique fort chers. Réclamer serait inutile et attentatoire à la souveraineté d'une administration qui ne nous empoisonne qu'à moitié, ce dont nous lui devons une éternelle reconnaissance.

Mais si MM. les inspecteurs, contrôleurs ou autres employés se soucient des contribuables comme M. de Baudry d'Asson du petit local, est-il possible qu'ils n'aient pas quelques égards envers les buralistes qui vendent les tabacs de l'État et grossissent le budget ?

— Des égards d'une administration!... Ah ça! vous revenez donc de Pontoise pour croire encore à cette impossibilité!....

**

Parlons aujourd'hui des cigarettes.

Beaucoup de personnes ne les aiment pas en paquet. Fumer de l'herbe n'est pas un agrément.

Pourquoi la régie ne tolère-t-elle pas les cigarettes à la main faites avec son tabac? Comment, vous n'avez pas le droit, seriez-vous manchot, d'aller chez un marchand de tabac et de lui faire faire des cigarettes à votre usage, en lui donnant une légère rétribution ?

Cette mesure, qu'aucune loi ne permet, est absolument idiote. D'où je conclus qu'elle est bien administrative.

**

Les règlements absurdes enfantent toujours des vexations. On nous assure que certains contrôleurs dépêchent volontiers leurs femmes ou leurs maîtresses. Ces provocatrices à la fraude offrent leurs services pour rouler des cigarettes à la main, puis, un beau jour, le commissaire arrive, flanqué des employés de la régie. Coût: 1,000 fr. d'amende. C'est pour rien.

Il paraît même que cet argent ne rentre au Trésor que par fractions infinitésimales. On le partage: le commissaire a tant, le contrôleur tant, le dénonciateur quelques piécettes; les directeurs se font sans doute la part du lion.

C'est de la bonne administration!

**

Tout, ici-bas, a son côté drôle.

Il y a quelques jours, un commissaire de police et des contrôleurs frappent de bon matin à la devanture d'un bureau de tabac des environs de la Bourse.

La buraliste, encore couchée, se lève

avec précipitation et laisse son époux au lit.

— Vous avez des cigarettes faites à la main, s'écrie le commissaire.

Protestation de la dame.

— Menez-nous donc de suite à la chambre de votre caissière.

La buraliste indique le chemin et ouvre elle-même la porte.

Or, la caissière est accorte, et le marchand de tabacs, galant. Celui-ci, persuadé que sa femme, ainsi que d'habitude, vaquait aux soins du ménage, s'était sauvé de la couche conjugale et... savourait la douce contrebande d'amour.

D'où procès-verbal d'adultère.

A la place de la buraliste, et pour dommage moral, j'exigerais, de la régie, des dommages-intérêts.

PAUL GRANGIS

Prime de L'ATTAQUE

A l'occasion du nouvel an, tout abonné de l'Attaque, peut se procurer, au prix vraiment extraordinaire de **20 francs**, chez Mlle Lion, 19, boulevard de la Madeleine, une charmante jardinière japonaise avec un nœud de rubans et une jolie plante. Le tout d'une valeur réelle de 90 francs. Elle est appelée Jardinière de l'Attaque.

L'ange est en moins bien entendu.



Nous profitons de l'occasion pour recommander la Maison Lion aux Parisiens qui aiment que leur fleuriste mette un goût personnel et délicat dans l'arrangement de ses bouquets ou de ses corbeilles.

Mlle Lion a, cette année, énormément agrandi ses magasins. Paniers de fleurs bizarres et fantaisistes, souliers polichinelle, chapeaux capricieux, bonbonnières artistiques, chevalets bronzés ou dorés, toutes ces petites merveilles, enfantées pour le plaisir de l'œil attirent à toute heure devant l'étalage une foule d'acheteurs empressés.

ÉCHOS DE PARTOUT

Une jeune « doctoresse », Mlle Tarne, vient d'être choisie par S. M. la Reine d'Italie comme sa « doctoresse d'honneur. »

Qu'aurait dit Molière, peu tendre pour les femmes savantes, s'il y avait eu de son temps ce titre pompeux dans les fastes de l'étiquette ?

**

Un général de division, alsacien d'origine et entreprenant de caractère, qui demeure non loin de l'Arc-de-Triomphe, avait comme tant d'autres, deux femmes, dont l'une légitime et l'autre pas. Ce sera toujours ainsi tant que la polygamie ne sera pas admise.

La « dame » de la main gauche est une mignonne actrice, qui créa, il y a très peu de temps, un des rôles de Georges Ohnet, l'heureux père du *Maître de Forges*.

Le général, lui, est aussi un heureux père, mais pas de la même façon. Etant d'avis que l'armée doit non seulement défendre le sol de la France, mais encore la peupler, il a donné à sa gracieuse illégitime quatre enfants, bien conditionnés cela va sans dire.

Sa générosité comme bailleur de fonds n'étant pas à la hauteur de sa générosité comme coq, l'actrice a commencé à faire du tapage

— Général, sacrebleu! donnez la patée à vos petits, lui écrivait-elle.

Rien ne venait.

On raconte qu'avant-hier, l'illégitime outrée de n'avoir reçu que dix malheureux louis, cinquante francs par tête, a envoyé l'aînée de ses enfants, une petite fille, chez Mme la générale, pour lui remettre les lettres du bien aimé des deux.

La suite prochainement.

Ce général, dit-on, est le beau frère du secrétaire intime d'un grand seigneur philosophe qui disait lorsqu'on lui demandait la duchesse :

— Cherchez la sous mon secrétaire.

**

Le conseil municipal de Paris fait souvent des sottises: constatons qu'il vient de prendre une très bonne décision.

Il concède à M. Millet, avec une subvention de 300,000 fr., le Théâtre des Nations pour l'Opéra populaire.

Millet est un ténor applaudi par toutes les capitales de l'Europe. On assure, en outre, qu'il a des qualités administratives et de direction qui font bien augurer avec lui de l'Opéra populaire si désiré par tous.

**

On a enterré lundi le général Bonnemain, décédé à l'âge de 72 ans.

Ce vieux brave de Reischoffen était terrible dans ses inspections de cavalerie. Il avait toujours un canif dans sa poche pour couper les bottes fines des sous-officiers coquets.

Les bottes fines dans le militaire sont-elles un élément de désorganisation ?

**

Autre mort de la semaine :

Celle du roi Ferdinand de Portugal. Roi heureux s'il en fut et aimé de son

peuple, ce qui est assez rare par le temps qui court, songez donc !

Il avait des honneurs royaux sans les embarras du pouvoir, n'étant que le mari de la reine.

Il avait pu se marier en secondes nocces, selon son choix — avec une actrice.

Il était poète et musicien.

Enfin, il lisait chaque matin le *Figaro* c'est le journal de Magnard qui l'affirme en ces termes :

Le *Figaro* était non seulement son journal favori, mais, comme plus d'un grand seigneur contemporain, il n'eût voulu pour beaucoup être privé un seul jour de sa lecture obligée qu'il savourait longuement.

Quand on prend du galon, on ne saurait trop en prendre.

La *Journée* qui a coutume de représenter de dos tous les hommes dont on parle a donné le portrait de Daudet de trois quarts. On juge ainsi de l'importance de l'auteur de *Sapho*, et du désir de la *Journée*, de faire quelque chose de nouveau pour ses lecteurs.

Sans M. Ivan de Woestyne que ses longs séjours en Russie ont habitué à se servir autocratiquement du knout vis à vis de qui lui résiste, la *Journée* serait peut-être déjà à l'état de ténèbres.

Nous recommandons spécialement, le nouveau portrait de Victor Hugo, représentant M. Grévy (Jules) avec sa barbe et sa moustache. A quoi pense donc Heymann, le souverain légitime de la rue du Croissant, qu'il édite de pareils placards ?

On parle — sous toutes réserves — du mariage prochain d'un de nos peintres les plus calinés, M. Gervex, avec la fille d'une riche étrangère, remariée à l'un des amphytrions les plus assiégés par les journalistes parisiens.

De crainte d'une rupture possible, nous ne livrons pas à la publicité le nom de la jeune fille.

Sous toutes réserves. Un journal du matin, très boulevardier, et aimé des femmes, va recevoir ou a déjà reçu une assignation en police correctionnelle pour avoir touché à la vie privée d'un grand commerçant de l'avenue des Champs-Élysées.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces poursuites.



REVISION HERALDIQUE

(Suite) (1)

TRUMEAU DE LA CHASTRE. *M. Trumeau (Théophile-Edouard) et son fils, (Louis-Théophile-Edouard)*, sont dans l'intention d'ajouter à leur nom celui de DE LA CHASTRE (20 avril 1853).

MICHELIN DE BERNY. *M. Michelin*, conseiller à la Cour impériale, demande pour son fils, *Antoine-François-Emile Michelin*, d'ajouter à son nom celui de M. DE BERNY, son aïeul maternel. (14 mai 1853). En tous cas nous n'aurions qu'à donner un bon point à cette demande, si elle avait eu pour motif anticipé celui de se distinguer de l'intègre Michelin, qui fait de son nom le plus bel ornement du conseil municipal de Paris.

COLOMBELLE DE GARAUDÉ. *M. Colombelle, (Alexis-Albert-Gauthier)*, compositeur de musique, est dans l'intention d'ajouter à son nom celui de GARAUDÉ, qu'il a toujours porté. (30 mai 1853).

LAMBERT COURTIN DE TORSAY. *M. Lambert (Melchior)*, propriétaire à Condé-sur-Huisne, demande à s'appeler à l'avenir, LAMBERT COURTIN DE TORSAY. (10 juin 1853), sans doute comme allié ou substitué aux Courtin de Torsay, qui ont donné des procureurs au Parlement de Paris.

RUINART DE BRIMONT. *M. Ruinart (Henri-Arthur-Albéric)*, sous-lieutenant au 3^e lanciers, demande à ajouter à son nom celui de DE BRIMONT (15 juin 1853). Il s'agit ici d'une famille bien connue dans le commerce des vins de Champagne.

FRANÇOIS DE POGNIAT. *M. François (Albert-Fortuné)* demande à ajouter à son nom celui de POGNIAT, qui est le nom de sa mère. (7 juin 1853). On voit se renouveler fréquemment ces demandes basées sur le nom maternel sans doute, dans l'espoir d'acclimater le fameux anoblissement par le ventre Champenois. Il y a en Auvergne une famille de Pogniat, du nom de Bonneire.

HABERT DU ROUSSEAU. *M. Habert (Charles-Eugène)*, né à Sedan, et son frère (*Arnaud-Frédéric*), ont été autorisés à joindre à leur nom celui de DU ROUSSEAU (13 juillet 1853).

HEBERT DE LA GRAVE. *M. Hébert (Michel-Edouard)* est autorisé à ajouter à son nom celui de DE LA GRAVE ?

(1) Nous renouvelons ici notre avis relatif à l'accueil qui sera fait à toute réclamation justifiée.

JUGLET DE HONNAYE. *M. Juglet*, avocat à la Cour impériale de Paris, demande à ajouter à son nom celui de LORMAYE qui est celui de son aïeule (de plus en plus *fructus ventris*). (16 janvier 1853).

BONNET DE CHABOULON. *M. Bonnet (Henri-Edouard)* demande à ajouter à son nom celui de DE CHABOULON, en exécution du testament de M. Henry de Chaboulon (12 avril 1853). — Cela peut être un vœu de testateur, mais non une prétention à l'anoblissement.

Quelqu'un de ce nom a aujourd'hui une certaine réputation dans le monde des joueurs et se fait donner le titre de baron, auquel il n'a aucun droit.

PELLETIER DE FOUILLEUSE. — *M. Pelletier (Camille)*, à Meaux; au nom d'Alfred Pelletier, son fils, demande à ajouter à son nom celui de DE FOUILLEUSE, qui est le nom de son aïeule. (17 mars 1853).

LESAGE DE BOISHALBRAN. *M. Lesage (Joseph-Pierre-Guillaume)*, à Leinan, est dans l'intention d'ajouter à son nom celui de DU BOISHALBRAN, que portaient son aïeul maternel et les ancêtres paternels de sa femme. (28 avril 1853.) Le sage est celui qui sait prendre ses précautions pour l'avenir de sa famille.

LEFÈVRE DE RUMFORT. *M. Lefebvre (Charles-François-Guillaume)* et ses enfants ont été autorisés à ajouter à leur nom celui de DE RUMFORT, en exécution du testament de la Comtesse Sarah de Rumfort.

Un testament ne saurait anoblir, si la famille substituée ne l'a été antérieurement.

SURAN DE LAUVERGNAT. *Mme Suran*, née Christine Rozier, comme tutrice de ses filles, est dans l'intention d'obtenir pour elles d'ajouter à leur nom celui de LAUVERGNAT, qui est le nom de leur bisaïeul maternel (*Fouchtra!*...) 2 juillet 1853.

Par ce premier résumé, on peut voir déjà combien ce mode de procéder a pu introduire de fausse noblesse, greffée en apparence sur la véritable, par cette fallacieuse procédure. On s'en convaincra chaque jour davantage, à mesure des notes que nous publierons ici et qui, en remettant chacun à sa véritable place, serviront à démontrer que, sur une demande bien fondée de personnes jouissant déjà de la noblesse, on en rencontre cent qui ont simplement cherché à y entrer par cette porte... dérobée.

COLICHEMARDE

QUESTION OUVRIÈRE

Les ouvriers français manquent d'ouvrage et depuis longtemps.

Comme toujours, on les éconduit lorsque, pour remédier au chômage, ils demandent à se faire embaucher dans le service de nettoyage de la ville de Paris. Le prétexte qu'on leur donne est

phénoménal : les étrangers, paraît-il, ba-
laient mieux que les Français !

M. Sauton, conseiller municipal, vient
de demander des explications. A notre
sens, ce n'est pas assez.

En raison de la crise intense qui frappe
la population ouvrière, on ne devrait
admettre les étrangers, dans le service
de voirie de la ville, qu'à défaut d'ouvriers
français.

Est-ce donc ainsi que l'on traite à
Paris des gens qui votent pour la Répu-
blique. Voilà qui peut leur donner à ré-
fléchir.

UN OUVRIER

CORRESPONDANCE

Je reçois de M. de Croiziac, ancien ré-
dacteur du *Henri IV*, le mot suivant :

Paris, le 20 décembre 1885

Mon cher monsieur de Béville,

Un M. Allibert m'envoie une lettre d'in-
jures grossières et sans portée.

J'ai, paraît-il, commis le grand crime d'avoir
calomnié, auprès de vous, cet important per-
sonnage, beau-frère de M. Labordère, ex-ma-
jor, ex-sénateur, futur député.

L'insinuation me laisse froid, et je ne vous
eusse pas écrit... pour si peu, si je ne tenais
à vous entretenir d'un fait qui vous inté-
ressera.

Le Monsieur en question a lu, sur le pros-
pectus de vos *Souvenirs de rédacteur en chef* :
Navette de M. Paul Allibert.

« Navette » a troublé, je ne sais trop pour-
quoi.... sa conscience virginale ; aussi, a-t-il
porté plainte contre vous ou moi, ou contre
nous deux.

Le plus joli de l'histoire, c'est que la pré-
fecture de police, ayant vu dans « Navette »
quelque chose de monstrueux, a ouvert une
instruction, des témoins même ont été en-
tendus !!

Ce commencement d'enquête n'aurait eu
lieu que grâce aux rapports amicaux que
M. Allibert a, m'assure-t-on, avec les agents
secrets de la préfecture?? On l'a prié de repas-
ser... plus tard.

Afin de mettre un terme aux angoisses de
ce monsieur, veuillez donc être assez aimable
pour insérer dans votre journal ce que « Na-
vette » peut signifier. Que cela serve à l'édi-
fication de M. le préfet de police. Il perdrait
son temps à poursuivre « Navette », même
en faveur d'un parent de M. Labordère, ex-
sénateur, ex major, futur honorable.

Agréé, etc., etc.

CROIZIAC.

Voici ma réponse :

Mon cher ami,

Votre missive m'amuse fort, ainsi que la
copie de la lettre Allibert. Bien que je n'aie de
comptes à rendre à personne, je sortirai un
instant de la réserve que je me suis imposée
jusqu'à l'apparition de mon ouvrage.

Vous n'avez pas calomnié auprès de moi cet
inconnu, qui a pris soin de détailler sa conduite
dans des lettres, documents, rapports, qui, je
le regrette infiniment, ne sont point à son
avantage.

En ce qui le touche, mon complice le plus
direct — s'il faut le signaler à la Préfecture
de police — est tout bonnement M. Marmaille,
greffier en chef du Palais de Justice.

N'est-ce pas du greffe, en effet, que sont
sorties toutes les pièces de mon dossier ou du

vôtre, que vous avez bien voulu me confier
sur ma demande, et dont je pouvais d'ailleurs,
avoir copie au Palais.

« Navette » met en émoi M. Paul Allibert,
parce qu'il a prouvé lui-même — et je m'en
étonne encore — car sa famille est honorable,
m'avez-vous dit :

1^o Qu'il s'est mêlé en détective amateur à
un procès qui ne le regardait pas. — Procès
intenté par haut et puissant et très honoré
Carmona ;

2^o Que sous prétexte d'amitié envers un
co-prévenu qui fut acquitté à côté de moi, il
tira les vers du nez aux deux parties et fut
inintelligemment nuisible à tout le monde.

Je pourrais au besoin, si je n'avais pas de
pièces, invoquer la bonne foi de mon co-pré-
venu ; mais j'ai des pièces. Donc, à chacun
selon ses œuvres.

Les gens « dont la conscience est virginale »
comme celle de M. Paul Allibert, peuvent-être
certains d'avance que je ne consommerai de
délit qu'avec leur concours écrit, paraphé et
presque toujours autographié.

Quant à l'enquête dont vous parlez, M. le
préfet de police est trop intelligent pour pour-
suivre des délits imaginaires avant que je ne
les commette.

Agréé, etc.

BÉVILLE



LES BILLETS DU GRAND OPÉRA

*Un de nos amis eut hier le désir de louer
deux fauteuils de balcon à l'Opéra. Il n'y
en avait plus au bureau de location. En
sortant, un gardien de la paix lui glissa
ces mots à l'oreille :*

*— Voyez-vous, ce monsieur sur la
chaussée, il a des places à votre service.*

*En effet, un marchand de contre-mar-
ques offrit aussitôt, mais à un prix double,
les fauteuils demandés.*

*Ces tripotages existent aux abords de
tous les théâtres. Nous commençons par
dire que la direction de notre première
scène lyrique est en dehors de ces abus,
mais dans l'intérêt du public, nous en re-
chercherons les causes, et nous les don-
nerons prochainement.*

Théâtres, Critiques & Nouvelles

Sapho, pièce en cinq actes tirée du roman de
Daudet, par Daudet et Adolphe Belot.

En voyant le nombre incalculable de co-
lonnes que les journaux consacrent à *Sapho*,
le bourgeois qui lit les gazettes, jusques et y
compris celle où le lourd Besson pond des
œufs de casoar, le bourgeois, dis-je, se figure
que cette pièce est un événement aussi gros

que la mort du roi d'Espagne, ou la réélection
de S. A. S. le citoyen Grévy (Jules).

Hélas ! à cet engouement des journalistes, on
s'aperçoit vite qu'une création de Jane Ha-
ding, avec Damala comme partenaire, a plus
d'importance dans notre siècle dégénéré que
la question nationale du Tonkin ou la revan-
che de 70. Le bysantynisme nous absorbe,
nous étreint ; on porte aux nues Sardou,
Dumas et l'auteur des *Tartarinades*. Si Dau-
det qui a du talent, avait quelque peu de mo-
destie, il serait le premier à demander à ses
camarades de la presse un peu de tenue dans
l'enthousiasme et moins de lyrisme dans les
compte rendus.

* * *

Qu'est-ce que Sapho ? Une « embaumée »
qui se colle à Gaussin d'Armanly, jeune naïf
que la fange attire.

Corrompu jusqu'aux moëllés en très peu de
temps, il dédaignerait bientôt les parfums les
plus purs pour les relents âcres d'un bidet de
belle petite. Si c'est ce que nous pouvons at-
tendre du théâtre d'aujourd'hui, il faut avouer
que notre démoralisation est aussi complète
que possible. Porter le scalpel dans toutes les
turpitudes, nous mettre le nez sur toutes nos
faiblesses, étaler les gangrènes qui se portent
aux os pourris d'une société de jouisseurs,
voilà ce que nos grands écrivains, avides de
renom, cherchent avant tout. Les dévouements
héroïques, les amours élevées, les sentiments
nobles ont fait leur temps ; on court mainte-
nant au théâtre, comme à la clinique, pour
considérer à nu les maladies de la moëlle épi-
nière.

Est-il rien de plus pénible que de voir une
intelligence d'élite s'acquiescer avec une rou-
leuse à ce point qu'il la quittera seulement le
jour où elle lui signifiera son congé comme à
un vieux gâteux.

* * *

Certes, il faut à des auteurs beaucoup de
courage, un grand tact pour traiter un sujet
aussi difficile ; que de gens dans la salle ont
pensé, en voyant les pleurs, les colères ou les
dédains de la Sapho de Daudet, à ces vieilles
maîtresses qu'ils avaient oubliées et dont ils
rêvent encore, par habitude malsaine. Elles
leur ont inspiré pour toujours ce je ne sais
quoi de bestial qui nous rive au limon dont
on nous prétend sortis.

* * *

En dehors de cette note philosophique qui
se dégage des impressions premières du pu-
blic, on doit dire que la tentative de MM. Dau-
det et Belot a quelque chance de succès. Si
crue qu'elle soit, l'action a cette vigueur et
cette vérité que l'on aime dans les tableaux de
mœurs ; le second acte principalement est un
petit chef-d'œuvre réaliste. Gaussin apprend
d'aventure que depuis Caoudal, un sculpteur,
tout le monde a eu les faveurs de sa maî-
tresse. Il s'enfuit affolé, et revient bientôt,
avec des caresses sur les lèvres : pour un peu,
il demanderait pardon. Voilà une poignante
étude du ramollissement des caractères chez
nos jeunes hommes. Est-ce un signe des temps
actuels ? Je ne le crois pas. Ce que je blâme,
c'est qu'on s'habitue, dans nos théâtres, au
spectacle attristant de ces fuites morales.

* * *

On a lu le livre de Daudet, personne n'a
sauté le compte rendu de la pièce ; il serait
donc ici fastidieux, quatre jours après, d'ana-
lyser le rôle de chaque personnage.

Contentons-nous de dire que Mme Jane Ha-
ding, qui crée Sapho en virtuose de la scène,
a le tort de trop dramatiser ses effets, tandis
que Damala, qui représente le bon jeune

homme de la pièce, Gaussin (un futur consul), a l'air de sortir de la « carrière » avant d'y être réellement entré.

A dater d'aujourd'hui, on fait relâche au théâtre de la Porte-Saint-Martin, pour les répétitions générales de *Marion Delorme*, dont on nous annonce la première représentation pour mardi 29 décembre.

Mme Sarah Bernhardt, qui va beaucoup mieux, après les quelques jours de repos qu'elle vient de prendre, a recommencé à répéter, et l'on espère que rien n'empêchera cette intéressante représentation d'avoir lieu à la date indiquée.

A la Comédie-Française, on fête lundi le 246^e anniversaire de Racine avec les *Plaideurs* joués par Got, Coquelin cadet, Barré, Truffier, Roger, Prud'hon, Mmes Jouassain et Reichemberg qui se sont fait couvrir d'applaudissements par la verve avec laquelle ils ont interprété ce chef-d'œuvre classique, et *Phèdre*, interprété par Mmes Dudlay, Martin, Lerou, et MM. Mounet-Sully, Sylvain et Martel.

Entre la tragédie et la comédie, Mlle Bartet est venue dire un fort joli à propos en vers de M. Jules Truffier, la *Phèdre de Pradon* très goûtée des nombreux auditeurs qui assistaient à cette intéressante soirée.

KOCK-LYN.



DERNIERE HEURE

Du Temps.

Une dépêche de notre correspondant de Zanzibar nous apprend que les négociations engagées entre le gouvernement français et le gouvernement hova viennent d'aboutir.

Par le traité de paix qui a été signé, le gouvernement hova reconnaît le protectorat de la France sur l'île tout entière.

Un résident français sera installé à Tananarive avec escorte.

Le gouvernement hova s'engage à payer une indemnité de guerre de 10 millions.

Jusqu'au paiement complet de cette indemnité, Tamatave sera occupé par les forces françaises.

D'autre part, l'agence Havas communique l'information suivante :

« Le gouvernement vient de recevoir un télégramme annonçant qu'un traité de paix a été conclu avec les Hovas. »



A la Chambre

Si le Tonkin est un marais dont il est difficile de sortir, je crois nos députés, plus empêtrés que notre corps d'occupation,

On doit dire toutefois et à leur louange que, bien que le ministère Brisson soit ébranlé, nos honorables, songent moins, selon leur triste habitude, au maintien ou à la chute du ministère. Le patriotisme d'une part, leur responsabilité d'une autre, semblent leur avoir mis du plomb dans la tête. On ne sait donc ce qu'il adviendra de la discussion.

Elle durera jusqu'à jeudi soir, surtout si M. Ferry a l'aplomb de parler. Or, ce n'est pas le toupet qui lui manque.

**

On a tant parlé, tant écrit pour ou contre le Tonkin, qu'il est utile d'énumérer les différentes solutions proposées

Il y en a quatre, à moins qu'elle ne fassent des petits, ce qui serait encore possible.

1^o La demande des crédits formulée par le gouvernement.

2^o Les conclusions de M. Camille Pelletan : un quart des crédits pour la liquidation.

3^o Refus total des crédits et l'évacuation, suivant l'avis de MM. Rochefort, Laguerre, Delafosse, Cassagnac, Raoul Duval.

4^o Le système Granet et Andrieux qui demandent le vote des crédits et la liquidation.

Peut-on craindre, que la Chambre, fidèle à ses irrésolutions habituelles n'adopte une solution batarde ?

Cependant, la nouvelle donnée en dernière heure de la paix avec les Hovas pourrait amener quelques partisans de plus au ministère.

Celui-ci d'ailleurs fait bonne figure, et si Brisson tombe, on ne peut le nier, il a bien choisi son terrain.

**

Vingt-quatre orateurs prendront part au débat. Parmi les ministres, il est probable que MM. Brisson et le général Campenon seuls monteront à la tribune.

M. de Freycinet se réserve, M. de Freycinet se réserve toujours.

Nous ne pouvons donner sur chaque discours que des généralités !

Mgr FREPPEL

Rallié au gouvernement. L'évacuation du Tonkin, entraînerait selon lui le massacre des chrétiens. La France ne peut les abandonner. Très applaudi au centre. La droite semble fort animée contre l'orateur, qu'à la seconde séance M. de Cassagnac appellerait évêque dévoyé et grand aumônier de la République.

Ce sont petites douceurs parlementaires.

M. DELAFOSSE

Traite fort irrévérencieusement son prédécesseur. Il termine en disant qu'il ne votera

pas les crédits et qu'il espère que la minorité conservatrice ne les votera pas, parce que ce serait élargir le gouffre où ont déjà été engloutis tant d'hommes et tant d'argent.

M. PAUL BERT

Le grand vivisecteur trouve que la possession offre plus d'avantage que d'inconvénient.

M. FREDERIC PASSY

Soutient la thèse de l'évacuation proposée par M. Georges Périn.

BALLUE

Rallié au gouvernement. Ne conclut pas.

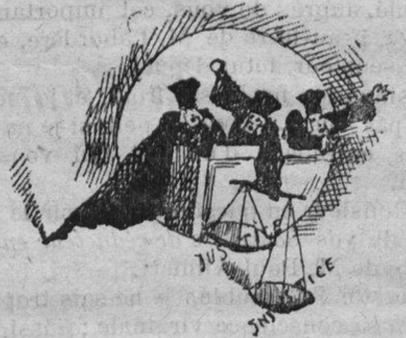
CAMILLE PELLETAN

Discours très violent. Demande l'évacuation complète. Grand tapage. Il jette aux députés affolés cette prédiction sinistre... pas pour nous :

« Le budget est en déficit. Vous allez créer un impôt du Tonkin et désaffectionner les populations de la République. »

Si tous les discours se prolongent autant que ceux des premiers orateurs, on peut craindre que, la semaine prochaine, on nous rabatte encore les oreilles avec le Tonkin.

MARTIN DU SUD



JUGES, JURY, JUGÉS

Le jury de l'Oise vient de rendre bien malheureux M. Caron, substitut de M. le procureur de la République. Cet avocat général s'était, pendant quinze jours, approvisionné de phrases ronflantes pour faire condamner M. et Mme Gallo, cultivateurs à Rieux.

L'homme avait dit, dans un café, que sous l'Empire on gagnait de l'argent, on mangeait du pain, et qu'il crierait encore avec plaisir : Vive l'Empereur !

Mme Gallo — les femmes sont plus crânes — clama le lendemain ce cri séditieux au nez même de Mme la mairesse.

Y avait-il, pour cette affaire, à déranger le parquet de Clermont ? Il s'en mord les doigts après le verdict qui acquitte les époux Gallo.

Donc, et c'est parfait, on peut crier vive le Roi ! ou vive l'Empereur ! dans l'Oise, même au nez de M. le maire. Il n'y a pas que dans ce département.

BAZ O'CHARD.

CHOSSES D'ARGENT

Beaucoup de vendeurs.

Moins d'acheteurs.

Le Tonkin fait des siennes. Les crédits

qu'on discute sont la cause des nombreuses oscillations du marché.

Les vendeurs espèrent une crise ministérielle.

Les acheteurs craignent un conflit quelconque.

Enfin, nous ne sommes guère loin du 31 décembre et de ses exigences.

En résumé : pas mal d'indécision.

Le 3 0/0 fléchit au dernier moment.

Tant pis pour lui.

Bonne tendance de l'Italien, qui a clôturé hier, à 97.57..

A l'exception du Crédit Foncier qui ne cesse de faire bonne figure à 1336, les valeurs de crédit sont lourdes.



La Justice en France

LA FAILLITE ET LES SYNDICS DE FAILLITES

On connaît les effets de cette loi barbare qui, s'inspirant de la cruelle sentence antique ; *Vae victis, malheur aux vaincus*, fait tout à coup d'un commerçant malheureux, un réprouvé, un interdit, un paria, en lui enlevant non seulement l'administration de ses biens, mais encore ses droits civils et politiques, comme si une simple cessation de paiement pouvait être assimilée à un délit ou à un crime ! Encore, si l'on n'arrivait à de pareilles énormités qu'après un mûr examen, après une convocation de créanciers, après épuisement des précautions juridiques et des formalités protectrices. Mais rien de pareil n'existe dans la loi. Au lieu de cette sollicitude éclairée qu'on était en droit d'attendre du législateur, c'est l'indifférence la plus sèche et la plus dédaigneuse qui se manifeste dans le texte suivant : (Art. 440 du Code de commerce). « La faillite est déclarée par jugement du Tribunal de commerce, rendu, soit sur la déclaration du failli, soit à la requête d'un ou de plusieurs créanciers, soit d'office. Ce jugement sera exécutoire provisoirement ».

Ainsi, ce jugement déclaratif, si gros de conséquences, ce jugement qui frappe à la fois le négociant dans son honneur et dans ses intérêts, il suffira d'un créancier malveillant pour le provoquer, souvent contre le vœu des autres créanciers, et le Tribunal lui-même pourra le prononcer d'office, sans autre forme de procès!!!

Bien plus, et comme si la loi voulait à toute force faire un malheur irréparable de cette sentence, souvent trop précipitamment rendue, elle a voulu qu'il fût exécutoire par provision, nonobstant opposition ou appel !

En sorte que si, plus tard, cette sentence est infirmée par la Cour d'appel, l'éclat désastreux de la faillite n'en aura pas moins eu lieu, et le commerçant réhabilité par la juri-

diction supérieure n'aura pas moins subi cette flétrissure qui laissera sur son nom et sur son crédit commercial des traces ineffaçables, malgré l'autorité d'un arrêt vengeur et réparateur !

Trop heureux, hélas ! le commerçant s'il n'avait à lutter que contre les aspérités d'une loi trop vigoureuse ou trop imprévoyante ! Mais il va encore, dans cette lutte déjà si difficile, se heurter à un autre obstacle dont la résistance lui sera bien autrement dangereuse et redoutable que celle de tous ses créanciers réunis.

Ce nouvel et terrible adversaire qui surgit tout à coup pour soutenir et maintenir le jugement déclaratif, c'est l'homme de la loi, le mandataire légal, le syndic de la faillite !

Si ce représentant d'intérêts si divers et souvent si considérables était toujours choisi parmi les intéressés, parmi les créanciers véritables, on ne pourrait mettre en doute son impartialité, ni son désir d'épargner à la masse, dont il ferait partie lui-même, les lenteurs et les frais d'une procédure trop compliquée. Mais par un de ces abus qui n'ont d'autre sanction qu'une routine invétérée, c'est à un étranger, à un homme d'affaires accrédité auprès du Tribunal en qualité de syndic salarié, que la loi confie l'exclusive et suprême direction d'une foule d'intérêts qu'il ne connaît pas et dont il ne peut faire l'étude qu'aux dépens du failli et de ses ayant-droits.

Mais si inopportune que puisse être son intrusion dans une affaire dont il ignore le premier mot, dès qu'il est nommé, ce salarié s'érige en despote, en maître absolu : la faillite c'est son bien, c'est sa chose ; elle compte à son actif, et pour en tirer tous les bénéfices qu'elle comporte, il invoquera toutes les ressources de la chicane la plus raffinée.

Au besoin il plaidera seul, *pro domo sua*, contre les créanciers légitimes s'opposant à la faillite, et contre le failli défendant son honneur ; et chose triste à dire, il réussira le plus souvent à maintenir la faillite, parce qu'il a la confiance du juge qui l'a nommé, et que les tribunaux ont, en général, une répugnance instinctive à rétracter les jugements qu'ils ont rendus....

Il nous reste à signaler parmi les nombreux abus que produit, dans la pratique, l'institution des syndics salariés, ceux qui nous ont le plus frappé. Ce sera le sujet de notre prochain article ; et nous saurons gré à tous ceux qui, de près ou de loin, ont eu à se plaindre des procédés de MM. les Syndics, d'ajouter à nos propres observations celles qu'ils auront faites eux-mêmes, afin de compléter autant que possible cette étude entreprise par nous dans l'intérêt surtout du commerce parisien.

LE JUSTICIER.



Paris. — Imp. spéciale de l'Attaque, 10, faub. Montmartre. — L'Imprimeur-Gérant responsable des articles et dessins non signés : M.-M. CLAUSSE.

Pour paraître prochainement

SOUVENIRS

D'UN

RÉDACTEUR EN CHEF

« le Henri IV »

PAR

Albert de BÉVILLE

Deux magnifiques volumes in-4°, avec plus de soixante autographes, eaux-fortes, dessins, portraits, par Henri Pille, Yeldo, etc.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR

11, rue de la Trémoille — Paris

SOUSCRIPTION

Les amateurs qui veulent être certains de recevoir l'ouvrage avant tout le monde, et avant que des Messieurs du Parquet, désagréablement surpris par des critiques méritées, n'opèrent chez moi une soustraction légale — autrement dit : une saisie — sont engagés à retenir d'avance leur exemplaire (les 2 volumes) au prix de vingt francs au lieu de vingt-cinq francs qu'il coûtera à partir du jour de la mise en vente.

Les souscriptions devront être envoyées directement 11, rue de la Trémoille, à Paris (Champs-Élysées).

Je reste mon propre éditeur, la vente commerciale devant être faite chez moi, où, à titre de souvenir gracieux, je mettrai un exemplaire spécial, avec dédicace, à la disposition de M. le Commissaire de police qui serait délégué par « qui de droit » à seule fin de poser un éteignoir sur la lumière que je veux projeter.

Le paiement des souscriptions se fera au gré des souscripteurs, soit par mandat-poste, soit au reçu de l'ouvrage, qui serait alors envoyé contre remboursement — franco de port à Paris, et le port en sus dans les départements et à l'étranger.

Toute demande par lettre ordinaire sera considérée comme suffisante.

A. DE BÉVILLE.

TITRES DES CHAPITRES

PREMIER VOLUME

DÉDICACE (A mon fils, Henri de Béville).

AVANT-PROPOS.

I. — Comment et pourquoi le *Henri IV* fit des avances à Gambetta. — Les métamorphoses de Bachelin-Deflorenne.

II. — Simple chapitre dédié à mes détracteurs. — Le comte d'Osmond et Mme Lauron. — Chantage et usure.

III. — Comment je devins rédacteur en chef. — Le baron de Vaux, introducteur. — L'intrus de la Malmaison.

IV. — La fête du Lion d'or. — Belles paroles de M. Louis Enault « de partout ».

V. — Premier tapage. — Comment M. Aurélien Scholl faillit tirer les oreilles à l'un des plus chers disciples de Zola, Paul Alexis, et comme quoi Edmond Deschaumes fut sur le point de partir en guerre contre ledit Paul Alexis.

VI. — Polémiques. — Le « ça va mal » du comte de Talhouët, le « ça va bien » du comte du Brieux. — Opinions mixtes de M. Godefroy de Marilhac. — Les Béville.

VII. — Envahissement de la pornographie. — Débuts littéraires et Sarah-Bernhardtesques de Mlle Marie Colombier. — Influence d'un changement de secrétaire sur la littérature d'une femme auteur. — M. Jehan Soudan. M. Paul Bonnetain.

VIII. — Le clergé national. — Comment l'abbé Moreau entrevit la crosse épiscopale à travers la politique du *Henri IV* et comment l'abbé Deramey y entrevit je ne sais quoi. — Vastes colères de Nosseigneurs Druon et Mermillod. — Subvention du

gouvernement donnée au *Henri IV* pour cette campagne par le ministère de l'intérieur et après entente de MM. Fallières, ministre, et Flourens, conseiller d'Etat, directeur des cultes.

IX. — Mlle Marie Colombier, premier ténor. — Petite plaidoirie en sa faveur. — Son *ut* de plume. — Mon duel avec M. le prince de Caraman-Chimay.

X. — Noblesse de contrebande, par M. le vicomte de Calonne, sous le pseudonyme de « Toison d'or ». — Polémique avec M. le prince Henri de Valori-Rustichelli.

XI. — Un peu de finance. — Dessous politiques. — Comment la coalition de MM. Emile Blanchard (de l'ex-Société Nouvelle), Bachelin-Deflorenne, baron Henri Leclerc, de Chauveron (neveu de M. Blanchard) et Emile Dehaut empêcha la réélection de feu M. Jenty, député et feu propriétaire du *Journal illustré* et autres. — Bachelin roulé par Blanchard.

XII. — Mlle Colombier s'en prend à Mlle Léonide Leblanc. — M. de Calonne à MM. Ezpeleta. — M. le baron Antonio piqué au vif.

XIII. — Disparition du plus heureux des trois. — Les épanchements de M. Charles Oudart, administrateur. — Bachelin, directeur en nom. — Le *Henri IV* transporte ses pénates boulevard des Capucines, 10, où fleurit actuellement le *Gil Blas*.

XIV. — Présentation de M. Bachaumont (fils du baron Gérard). — Sa rivalité avec Mlle Colombier, en tant que chroniqueur, bien entendu. — Comment le baron James de Rothschild fut la pomme de discorde entre Bachaumont et Colombier.

XV. — Affaire Lapanouze-Béville. — Arbitrage de M. Anatole de La Forge, député de Paris. — Deux singuliers témoins : MM. Martel de Janville et de Vergenne.

XVI. — Toquade d'un Belge qui nous donna un bon conseil que nous ne suivimes pas : M. Van Cleempute.

XVII. — M. Jorge Carmona, marquis de quelque chose?... Articles diffamatoires dans lesquels il voulut se reconnaître — à tort — car on ne peut être qu'un fort aimable et honorable Caballero lorsque l'on a pour protecteurs S. M. la reine Isabelle d'Espagne et S. A. S. M. Grévy (Jules), chevalier de la Toison d'Or et président de la R. F., et pour amis S. A. Mgr le prince de Hanau, parent de l'empereur d'Allemagne; M. Velasco, ministre plénipotentiaire du Mexique; M. de Freycinet, économiste et ministre; M. le maréchal Canrobert; MM. Louis Andrieux, Tony Révillon et Wilson, députés; le prince Golukowski et M. La Puente, marquis d'Alta-Villa; MM. Charles Bocher, frère du sénateur, intendant général des biens des princes d'Orléans, Ed. Dollfus, Albert Duruy et...!!.. de Dion!

XVIII. — La *Comédie humaine*. Petites vilénies du vicomte Antonin de Pons, directeur du « Canis-Club ».

XIX. — Comment Bachaumont (fils du baron Gérard) mit le feu aux poudres dans le procès Carmona.

XX. — L'embrouillamini Edmond Dollfus : Interminable querelle de plume entre MM. Alfonso de Aldama, Albert de Dion, Albert Duruy et l'auteur.

XXI. — Suite du précédent chapitre. — Auto-graphes de Marie Colombier.

XXII. — Où l'on fait connaissance avec différents personnages : MM. Lopez Portillo, ex-sénateur et avocat mexicain; M. Albert Hans, banquier, capitaine d'artillerie dans la territoriale, associé de M. Dessans, le gendre de M. Palmé, l'éditeur catholique.

XXIII. — Les préférés de M. le vicomte de Calonne dans sa *Noblesse de contrebande* : les Cahen d'Anvers, les Camondo, les Aguada, Oppert dit de Blowitz, les Reské, Faverot de Kerbrech, les d'Espeilles, etc., etc.

DEUXIÈME VOLUME

XXIV. — Colère et tactique du très honorable Carmona. — Son dépit contre M. Barbette, un juge d'instruction auquel on n'en conte pas.

XXV. — En police correctionnelle : Affaire Carmona (1^{re} audience). — Présidence du très perspicace M. Gressier.

XXVI. — En police correctionnelle (suite). — Etonnante plaidoirie de M^e Demange.

XXVII. — Histoire de quatre gifles. — Bravoure de quatre giflés : MM. Bataille (du *Figaro*), Davrillé

des Essarts (M^e X... du *Gaulois*), Emile Corra (de *l'Événement*) et Chesneau (de *Paris-Journal*). — Fine plaidoirie de M^e Raoul Rousset.

XXVIII. — Comme quoi M. Jehan Soudan fit un article sur les chevaux de M. de Sancy, l'ami de M. Roustan, ex-ministre en Tunisie.

XXIX. — *La Carmonade*, opérette-farce en trois actes.

PERSONNAGES

Gaffier, président d'une chambre correctionnelle. *Bêchetoujours*, substitut.

Carmona, rastaquouère, marquis de?...

Achille 1^{er}, roi d'Araucanie.

Dufortmanoir, colonel de la garde d'Achille 1^{er}.

Lopez Portillo, ex-sénateur mexicain.

Finambre, marchand de tabac.

Zéphyrion, agent de Vandal, policier des familles.

Pépinette, femme de chambre de M. Carmona.

Une Irrégulière.

Un Greffier.

Assesseurs.

Gardes.

Foule du Palais, *pschutteux*, *reporters judiciaires*, *indifférents*, etc.

XXX. — Police correctionnelle (séance 2^e, 3^e et 4^e). — Lettre du commandant Gazielle. — Condamnation en 1^{re} instance. — Epique réquisitoire de M. Laffon, substitut de M. le procureur de la République.

XXXI. — Où l'on aperçoit les ficelles et le génie de M. Carmona, MM. Jeannin de Villecin et Jacotin.

XXXII. — Autre ficelle que font découvrir MM. de Liechty, chanoine, Mgr le prince de Hanau, de Villecin et César. — Enquête de M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires.

XXXIII. — Où l'on commence à voir clair dans le jeu du vicomte de Pons. — Navette de M. Paul Allibert, docteur.

XXXIV. — Disparition du *Henri IV*. — Premiers exploits de César, petit nègre; extrait de son rapport à M. Cotelle, président de la Cour d'appel. — Où l'on voit poindre en même temps le valet de chambre du marquis, Léon Boucher et son nouveau et dévoué secrétaire, M. Auguste Barral.

XXXV. — Le *Journal Mouche*. — La Cour d'appel se déclare incompétente. — Simple question à M^e Demange. — Elle intéresse la dignité professionnelle des avocats.

XXXVI. — César et Norbert Hénault rompent avec le marquis. — Tout se découvre. — Chèques saisis par M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, chez M. Hottinguer, banquier, signés par M. Carmona à l'ordre de M. de Pons.

XXXVII. — Dernière audience de la Cour d'appel. — Le premier jugement s'effondre. — Plaidoiries de M^{es} Durier et de Sal. — Promesse solennelle de M. Pradines, avocat général.

XXXVIII. — Le plus joli des juges d'instruction.

XXXIX. — Humbles observations d'un monsieur qui se permet de raisonner. — L'ordonnance de M. Jolly, juge d'instruction, — en tranches.

XL. — Encore un peu de finances. — Poissy-Bonrse.

XLI. — Monaco à Paris.

XLII. — Comment un tribunal militaire eut plus de partialité qu'un tribunal civil. — Les généraux Rebillot, Gervais, Faverot (de Kerbrech) et d'Espeilles (marquis, excepté pour Toison d'or. — Que penser du Conseil d'Etat?

XLIII. — Silhouettes à la plume de tous les rédacteurs du *Henri IV*.

XLIV. — Finale.

Ceux qui désireraient connaître les noms des 1,500 personnes citées dans l'ouvrage n'ont qu'à en demander la liste, 11, rue de la Trémoille (Champs-Élysées).

Nous publierons prochainement dans ce journal une étude parisienne intitulée :

COMMENT ON FONDE UNE MAISON DE BANQUE

Elle ne sera qu'un avant-goût du chapitre XL des *Souvenirs d'un Rédacteur en chef*.

MAISONS RECOMMANDÉES

MAGNIFIQUES FOURRURES. — Compagnie russe, 26, rue de la Chaussée d'Antin; 23, boulevard Haussmann.

CHAPELLERIE ÉLÉGANTE. — Alfred Barjau, 5, rue du Havre.

FLEURS, BOUQUETS, CORBÉILLES DE TOUTES SORTES. — Mlle Lion, 19, boulevard de la Madeleine. Envois en province.

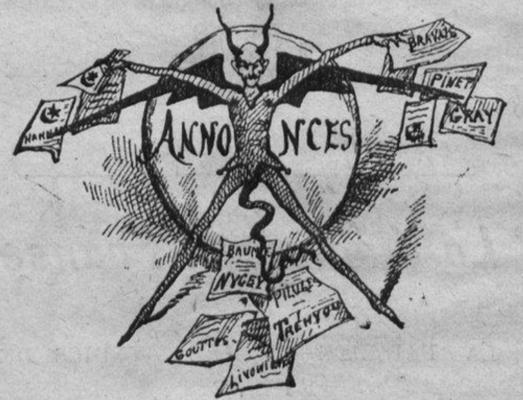
COIFFEURS DES COURS ÉTRANGÈRES. — Blanc et Alfred, 3, rue du Helder.

BAINS TURCS. — Le Hammam, rue des Mathurins.

CHAUSSURES BIEN FAITES ET BON MARCHÉ. — Berthelot, 96, boulevard Sébastopol, et 55, rue Lafayette.

GRANDE FINE CHAMPAGNE, CUNÉO D'ORNANO. — M. Vannucci, seul représentant, 24, rue Royale.

DUCATILLON, opticien, 29, boulevard des Capucines.



UN BANQUIER désireux de se retirer des affaires, mais ne voulant pas voir disparaître sa maison, voudrait la confier gratuitement à un capitaliste sérieux et capable. Il ne demande aucune indemnité. La maison rapporte de 80.000 à 90.000 fr. par an. 400.000 fr. sont nécessaires pour la faire marcher. Le propriétaire actuel n'imposera d'autre clause que la conservation de son caissier. — S'adresser aux bureaux du journal, aux initiales M. D. A.

ARGENT SUR TITRES ET BIEN DOTAUX PLUSIEURS MILLIONS A PLACER

Les personnes auxquelles des parents timorés ont imposé arbitrairement le régime dotal, souvent cause pour les uns d'une faillite déshonorante, et simplement de ruine pour les autres, sont certaines de trouver de suite le moyen de tourner légalement une loi bête entre toutes, en s'adressant aux bureaux du journal, aux initiales G. X. O.

On se charge aussi de la vente régulière des titres des femmes séparées, sans qu'il soit besoin de la signature du mari, généralement disposé à la refuser, à moins qu'on ne la lui paie.

ETRENNES UTILES POUR 1886

G. PAULY

Grand Atlas général complet

DE

GÉOGRAPHIE MODERNE

BEAU VOLUME

Contenant 31 cartes gravées et finement coloriées. Joli cartonnage très élégant

Prix : 6 francs

Chez GUSTAVE GUÉRIN et Co, éditeurs
22, rue des Boulangers, Paris